

SÉANCE DU 13 MAI 2016

Ordre du jour : URBANISME
PERSONNEL COMMUNAL : ACTION SOCIALE
RENOUVELLEMENT ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE DE
PRÉVENTION DU CDG 74
SYANE : TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN RECONSTRUCTION 2015 –
PROGRAMME 2016
CHOIX DU FINANCEMENT DES TRAVAUX AEP ET EU DU CRET
LOCATION APPARTEMENT N°2 – RÉSIDENCE DU BOURG
POINT SUR LES TRAVAUX
QUESTIONS DIVERSES

Par suite d'une convocation en date du 3 mai 2016, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie le vendredi 13 mai 2016 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Bernard CHASSOT, Maire.

Étaient présents : Bernard CHASSOT, Jean-Claude JACQUET, Cédric ROMAND, Jean-Claude TIMMERMAN, Karine VEYRAT, Jacques VUICHARD, Anne-Marie BAUDET, Thierry MERLE, Laëtitia SEBERT, André MORARD, Véronique LEGENDRE, Philippe NAVET, Patrice GAILLARD, Lydie GALL

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absent excusé : Jacques MENU

Le Maire ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.
A été nommée secrétaire de séance : Véronique LEGENDRE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance de conseil municipal du vendredi 8 avril 2016.

URBANISME

Monsieur le Maire présente les dossiers d'urbanisme déposés et rappelle à l'assemblée que, pour respecter la réglementation, les avis donnés aux dossiers ne seront plus affichés.

PERSONNEL COMMUNAL : ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2011, mettant en place des prestations d'action sociale auprès du prestataire CADHOC, à raison de 100 € par an et par agent. Il indique que les agents communaux lui ont demandé une augmentation de ces chèques CADHOC.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de rajouter à la prestation déjà en place (100 € par an et par agent), une tranche de 100 € supplémentaire par an et par agent, en fonction du temps de travail de chaque agent. Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir statuer.

Considérant que les collectivités sont tenues depuis la loi du 19 février 2007 de mettre à la disposition de leurs agents des services ou prestations d'action sociale. Que ces dépenses revêtent un caractère obligatoire pour les collectivités territoriales.

Considérant que ces prestations ou services visent à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2011,

Vu la demande des agents communaux,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte la proposition de Monsieur le Maire, décide de verser au prestataire CADHOC la cotisation suivante : Montant total des prestations d'action sociale à hauteur de 665 €. A cette somme sont ajoutés les frais de gestion, les frais de port et les frais d'émission de chèquiers. Précision est ici faite que la somme totale sera inscrite au budget à l'article 6478.

RENOUVELLEMENT ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE DE PRÉVENTION DU CDG 74

Monsieur le Maire présente le projet de convention d'adhésion au service médecine de prévention du CDG 74, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018. Il indique que la commune adhère déjà à ce service et qu'il a pour principale mission l'organisation des visites médicales obligatoires du travail. Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette convention et autorise le Maire à la signer.

SYANE : TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN RECONSTRUCTION 2015 – PROGRAMME 2016

Le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2015, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération : Travaux de GROS ENTRETIEN RECONSTRUCTION 2015 – Programme 2016, figurant sur le tableau en annexe :

- d'un montant global estimé à : 62 136.00 euros
- avec une participation financière communale s'élevant à : 36 412.00 euros
- et des frais généraux s'élevant à : 1 864.00 euros

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de MINZIER :

- 1- APPROUVE le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée.
- 2- S'ENGAGE à verser au syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe et délibéré,

APPROUVE le plan de financement et sa répartition financière

- d'un montant global estimé à : 62 136.00 euros
- avec une participation financière communale s'élevant à : 36 412.00 euros
- et des frais généraux s'élevant à : 1 864.00 euros

S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant des frais généraux (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 1 491.00 € sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit : 29 130.00 €. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

CHOIX DU FINANCEMENT DES TRAVAUX AEP ET EU DU CRÊT

Jacques VUICHARD prend la parole et présente les propositions de prêt reçues pour les travaux de renforcement de l'alimentation en eau potable et d'extension du réseau d'eaux usées au hameau du Crêt. Après avoir étudié les propositions, le Conseil décide de retenir la proposition du Crédit Agricole des Savoie : montant du prêt 235 000 €, sur 15 ans, au taux fixe de 1.46 %, à échéances dégressives trimestrielles (amortissements constants) et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt à intervenir.

LOCATION APPARTEMENT N°2 – RÉSIDENCE DU BOURG

M. Anthony REY et Mme Bérengère LITTOT ont quitté l'appartement n° 2 de la Résidence du Bourg situé 15 route de l'Ecule à MINZIER le 09 mai 2016.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de louer l'appartement à M. PAULARD Maxime pour un montant mensuel de 833 € et des charges mensuelles à hauteur de 65 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de louer l'appartement n° 2 de la Résidence du Bourg situé 15 route de l'Ecule à MINZIER à M. PAULARD Maxime pour un loyer mensuel de 833 € et des charges mensuelles à hauteur de 65 € à compter du 1^{er} juin 2016.

POINT SUR LES TRAVAUX

Monsieur le Maire présente l'ébauche de tracé élaboré par le bureau d'études pour l'aménagement de la RD 992. Le conseil souhaite avoir le chiffrage avant de se prononcer.

QUESTIONS DIVERSES

Chemins pédestres : Lydie GALL souligne le travail de Florent pour la remise en état du parcours de santé et la signalétique mise en place. Une 2^{ème} étape (de remise en état du parcours de santé) aura lieu à l'automne après les coupes de bois.

Les chemins communaux seront cartographiés.

Lydie GALL propose la mise en place d'un jardin du souvenir au cimetière communal.

André MORARD indique que le SIDEFAGE organise une semaine sur le thème du développement durable du 30 mai au 4 juin 2016.

Karine VEYRAT demande pourquoi la ligne 13 ne fonctionne plus à 13h. Le Conseil Départemental a supprimé cet horaire suite à un manque de fréquentation.

Suite aux travaux aux abords de l'église, Monsieur le Maire indique que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de mettre en place une barrière sur le mur situé côté mairie. Le conseil approuve le devis de l'entreprise COULLOUX d'un montant de 6 200 € HT.

Travaux goudronnage : Monsieur le Maire propose de goudronner l'impasse de Roget. Le devis s'élève à 14 628 € HT. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise COLAS et autorise le Maire à signer.

Monsieur le Maire propose également l'entretien de la Route des Sources en émulsion, le devis de l'entreprise COLAS s'élève à 10 200 € HT. Le Conseil adopte le devis et autorise le Maire à signer.

Désherbage : suite à l'engagement de la commune dans l'action « zéro pesticide », Monsieur le Maire a rencontré une entreprise d'Hauteville sur Fier qui désherbe à la vapeur. Il propose de tester cette pratique en leur demandant une intervention sur notre village. Le conseil accepte.

André MORARD se renseignera auprès de la commune de Sillingy qui utilise déjà cette pratique depuis plusieurs années.

Thierry MERLE rapporte les mécontentements des habitants de Jonzier-Épagny (sur le hameau des Baraques) concernant le coût de leur raccordement au réseau d'eau potable de Minzier. Il demande si une convention avait été signée entre la Communauté de Communes du Genevois et la commune de Minzier afin de répartir les coûts. Monsieur le Maire indique qu'une convention a bien été signée en juin 2013 entre la CCG et la commune de Minzier. Elle définit les modalités de participation de chacune des parties. La commune de Minzier n'intervient pas dans la perception des frais de branchement des abonnés au réseau d'eau potable, c'est la CCG qui perçoit cette somme auprès de ses abonnés en fonction de la délibération du conseil communautaire.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de changer la batterie du défibrillateur car sa durée de vie est bientôt terminée. Il indique également qu'il est possible de prendre un contrat de maintenance du défibrillateur. Ce contrat s'élève à 184.00 € HT par an et comprend une visite annuelle sur site + 2 contrôles téléphoniques, le prêt d'un défibrillateur en cas de dépannage, l'assistance téléphonique et des remises sur les consommables. Le conseil municipal accepte le contrat de maintenance et autorise le Maire à le signer.

Patrice GAILLARD fait la présentation du rapport du DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) du SCOT.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.